



Savièse informations

Juin 2017



**Vincent
Reynard**
Vice-Président

Edito

Comme il est de coutume à chaque printemps, les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse de l'année écoulée vous seront présentés et soumis à votre approbation lors des prochaines Assemblées primaire et bourgeoisiale. Celles-ci se tiendront le lundi 12 juin dès 19h30 au Baladin.

Inutile de tourner autour du pot, et vous pourrez le constater lors de la lecture des pages suivantes, les comptes 2016 de la Municipalité sont bons. Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de revenus de près de CHF 511'000, pour un niveau « d'exploitation » de l'ordre de CHF 31 millions, ainsi qu'une marge d'autofinancement de près de CHF 5.4 millions. Les investissements nets s'élevant à environ CHF 5.65 millions, l'exercice 2016 se termine par une légère insuffisance de financement de près de CHF 250'000. Il n'y a pas de quoi se faire des sueurs froides pour autant, car malgré cette légère insuffisance, le bilan de la Municipalité est et demeure très bon.

Ainsi, l'excellente santé financière de la Commune de Savièse permet au Conseil communal d'entrevoir avec sérénité la réalisation de ses prochains grands projets, dont celui de la route de contournement des villages de Roumaz et de St-Germain. Lorsque vous vous déplacez de Savièse à Sion et inversement, vous constatez systématiquement le très important trafic routier sur la route principale. Celui-ci ne pourra diminuer que par une réforme sérieuse de notre pensée de la mobilité. Actuellement, ce trafic routier ne peut plus être supporté par cet axe à lui tout seul, et surtout ne peut plus être enduré par les résidents des deux villages de Roumaz et St-Germain. La construction de la route de contournement est un sujet actuel et bien réel. Vous trouverez dans ces pages des informations bienvenues quant à l'état du projet.

Après douze ans à la direction des écoles, Monsieur Marius Dumoulin a fait valoir son droit à la retraite. Pour lui succéder, le Conseil communal a nommé Monsieur Nicolas Sierro. Avant que ce dernier prenne en mains les écoles de Savièse, vous aurez le loisir de faire sa connaissance en lisant les pages qui suivent. La Municipalité remercie chaleureusement Monsieur Marius Dumoulin pour son engagement en faveur des écoles de Savièse et de sa jeunesse, et lui souhaite une excellente retraite professionnelle. Elle souhaite également la bienvenue à Monsieur Sierro ainsi qu'un bon début d'activité à la direction des écoles.

La gestion des déchets est un autre sujet majeur occupant le Conseil communal. Tel que cela sera le cas dans l'ensemble du Valais dès le 1er janvier 2018, notre commune aura introduit le système de la « taxe au sac ». Un groupe ad hoc, conduit par M. le Président, travaille actuellement à la mise en place de ce système ainsi qu'à la rédaction du règlement approprié. Avant que ce sujet ne soit soumis à votre approbation lors d'une prochaine Assemblée primaire, il est utile de vous le présenter, par les informations que vous trouverez dans ce nouveau bulletin.

Le présent document vous renseignera également sur la riche vie culturelle, associative et citoyenne de notre commune, par la prochaine exposition à la Maison de la culture de Mme Isabelle Tabin-Darbellay, par le fonctionnement de la Fondation du home, ainsi que sur les principes de l'affichage public.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau *Savièse informations* et me réjouis d'ores et déjà de vous retrouver au Baladin le 12 juin prochain à 19h30 pour les Assemblées primaire puis bourgeoisiale.

2	Comptes 2016
7	Fondation du home Affichage public
8-9	Déviation Roumaz - St-Germain Tronçon Belvédère-Binii
10	Gestion des déchets
11-12	Que pensez-vous de la communication communale ?





Vincent
Reynard
Vice-Président

Comptes 2016 de la Municipalité

En regard du budget prévisionnel, les charges financières ont enregistré une hausse d'env. 4,1% alors que les recettes sont en augmentation d'env. 6,9 %.

Des investissements nets de l'ordre d'env. 5,6 millions en regard de la marge d'autofinancement d'env. 5,4 millions font apparaître une insuffisance de financement de l'ordre de CHF 0.2 million.

Aperçu du compte administratif	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 25'135'875.41	25'130'492.00	26'176'314.40
Revenus financiers	+ fr. 31'824'553.06	29'536'935.00	31'582'532.10
Marge d'autofinancement (négative)	= fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	= fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	5'406'217.70
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	5'406'217.70
Amortissements ordinaires	- fr. 4'435'236.56	4'370'000.00	4'401'795.11
Amortissements complémentaires	- fr. 628'995.00	-	492'998.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
Excédent de charges	= fr. -	-	-
Excédent de revenus	= fr. 1'624'446.09	36'443.00	511'424.59
Compte des investissements			
Dépenses	+ fr. 6'978'147.03	7'585'000.00	6'336'290.40
Recettes	- fr. 3'811'389.47	922'000.00	687'492.29
Investissements nets	= fr. 3'166'757.56	6'663'000.00	5'648'798.11
Investissements nets (négatifs)	= fr. -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 6'688'677.65	4'406'443.00	5'406'217.70
Investissements nets	- fr. 3'166'757.56	6'663'000.00	5'648'798.11
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	-
Insuffisance de financement	= fr. -	2'256'557.00	242'580.41
Excédent de financement	= fr. 3'521'920.09	-	-

L'évolution favorable de nos finances ces dernières années a permis de ramener la dette nette par habitant de, CHF 2'188.- en 2008 à CHF 50.- en 2016.

4. Endettement net par habitant (I4)				MCH	2015	2016	Moyenne
Engagements courants	20	+	fr.		2'304'661.15	3'512'756.43	2'908'708.79
Dettes à court terme	21	+	fr.		311'738.36	-	155'869.18
Dettes à moyen et long termes	22	+	fr.		10'245'000.00	9'953'000.00	10'099'000.00
Engagements envers des entités particulières	23	+	fr.		63'232.80	63'232.80	63'232.80
Provisions	24	+	fr.		1'187'395.03	1'300'639.70	1'244'017.37
Passifs transitoires	25	+	fr.		3'246'234.64	3'241'009.37	3'243'622.01
Dette brute		=	fr.		17'358'261.98	18'070'638.30	17'714'450.14
Ou							
Total des passifs	2	+	fr.		49'475'746.81	50'643'608.92	50'059'677.87
Fortune nette	29	-	fr.		28'309'744.43	28'821'169.02	28'565'456.73
Financements spéciaux	28	-	fr.		3'807'740.40	3'751'801.60	3'779'771.00
Dette brute		=	fr.		17'358'261.98	18'070'638.30	17'714'450.14
Disponibilités	10		fr.		3'077'940.28	3'100'481.48	3'089'210.88
Avoir	11	+	fr.		4'720'585.89	6'459'010.31	5'589'798.10
Placements	12	+	fr.		3'198'908.45	3'301'667.65	3'250'288.05
Actifs transitoires	13	+	fr.		6'228'974.64	4'840'391.48	5'534'683.06
Patrimoine financier réalisable		=	fr.		17'226'409.26	17'701'550.92	17'463'980.09
Endettement net (+) / Fortune nette (-)			fr.		131'852.72	369'087.38	250'470.05
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)					7'249	7'381	7'315
Dette brute – Patrimoine financier réalisable		=			18	50	34
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)							

Valeurs indicatives

≤ 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

Compte de fonctionnement

De manière globale et en comparaison avec l'exercice précédent, les charges ont augmenté d'env. 2,95 % et les revenus sont en baisse d'env. 0,82%.

L'aperçu du **compte de fonctionnement selon les natures** met en évidence leur importance relative.

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016		VARIATION EN REGARD DU BUDGET			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges		Revenus	
30 Charges de personnel	7'370'629.86		7'759'452.00		7'919'848.21		160'396.21	2.07%		
31 Biens, services et marchandises	7'241'105.50		7'313'300.00		7'636'494.73		323'194.73	4.42%		
32 Intérêts passifs	356'908.77		250'300.00		356'016.45		105'716.45	42.24%		
33 Amortissements	5'978'797.70		4'653'000.00		5'494'886.19		841'886.19	18.09%		
34 Parts à des contributions sans affectation	280'260.85		281'500.00		243'783.68		-37'716.32	-13.40%		
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'155'533.35		1'192'400.00		1'160'432.10		-31'967.90	-2.68%		
36 Subventions accordées	6'696'820.09		6'891'100.00		6'828'377.05		-62'722.95	-0.91%		
37 Subventions redistribuées	-		-		1'300.00		1'300.00			
38 Attributions aux financements spéciaux	1'958.40		27'740.00		79'614.65		51'874.65	187.00%		
39 Imputations internes	1'118'092.45		1'131'700.00		1'350'354.45		218'654.45	19.32%		
40 Impôts		21'774'354.10		20'110'000.00		21'442'991.70			1'332'991.70	6.63%
41 Patentes et concessions		535'014.04		538'700.00		620'779.98			82'079.98	15.24%
42 Revenus des biens		657'701.12		540'515.00		553'234.55			12'719.55	2.35%
43 Contributions		6'227'721.33		5'666'500.00		6'279'581.39			613'081.39	10.82%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		268'710.85		251'900.00		254'832.15			2'932.15	1.16%
45 Restitutions de collectivités publiques		96'699.64		84'770.00		148'570.55			63'800.55	75.26%
46 Subventions		1'031'510.08		1'021'650.00		856'618.43			-165'031.57	-16.15%
47 Subventions à redistribuer		-		-		1'300.00			1'300.00	
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		114'749.45		191'200.00		74'268.90			-116'931.10	-61.16%
49 Imputations internes		1'118'092.45		1'131'700.00		1'350'354.45			218'654.45	19.32%
Total des charges et des revenus	30'200'106.97	31'824'553.06	29'500'492.00	29'536'935.00	31'071'107.51	31'582'532.10	1'570'615.51	5.32%	2'045'597.10	6.93%
Excédent de charges		-		-		-				
Excédent de revenus	1'624'446.09		36'443.00		511'424.59					

En faisant abstraction des imputations internes (rubriques 39 et 49) qui sont sans incidence sur le résultat financier, l'augmentation des charges d'env. CHF 1,352 mio s'explique comme suit :

- CHF 0,842 mio pour les amortissements et amortissements complémentaires réalisés
- CHF 0,323 mio pour les biens, services et marchandises dont CHF 0,182 mio pour l'achat d'œuvres d'art, ainsi que des coûts liés à l'entretien des bâtiments et honoraires de tiers d'env. CHF 0,140 mio
- CHF 0,106 mio pour les intérêts passifs dus sur les acomptes d'impôts versés
- CHF 0,160 mio pour les coûts de personnel, à propos duquel il y a lieu de tenir compte qu'un montant d'env. CHF 0,054 mio a été remboursé dans le cadre de frais de formation financés par l'AI.

La hausse des recettes fiscales d'env. CHF 1,333 mio et des recettes liées aux contributions pour env. CHF 0,613 mio expliquent l'évolution des recettes.

L'aperçu du **compte de fonctionnement selon les tâches** met en évidence le rôle de chaque dicastère.

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016		VARIATION EN REGARD DU BUDGET			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges		Revenus	
0 Administration générale	2'619'658.25	175'551.29	2'655'450.00	137'670.00	2'795'181.59	179'427.40	139'731.59	5.26%	41'757.40	30.33%
1 Sécurité publique	1'906'871.30	530'621.95	1'512'400.00	487'600.00	1'670'026.13	556'323.70	157'626.13	10.42%	68'723.70	14.09%
2 Enseignement et formation	6'195'006.61	321'415.95	6'353'445.00	298'500.00	6'218'239.27	317'977.05	-135'205.73	-2.13%	19'477.05	6.52%
3 Culture, loisirs et culte	2'963'738.20	1'429'013.75	3'192'210.00	1'465'700.00	3'769'397.48	1'548'500.55	577'187.48	18.08%	82'800.55	5.65%
4 Santé	386'717.01	-	495'125.00	-	504'030.34	-	8'905.34	1.80%	-	
5 Prévoyance sociale	4'708'997.38	1'642'798.63	4'736'900.00	1'623'700.00	4'675'517.82	1'667'206.31	-61'382.18	-1.30%	43'506.31	2.68%
6 Trafic	4'222'397.80	908'486.70	4'067'460.00	720'500.00	4'345'173.30	1'003'152.15	277'713.30	6.83%	282'652.15	39.23%
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'200'452.81	3'032'144.73	4'090'582.00	2'958'700.00	4'244'782.66	2'923'976.36	154'200.66	3.77%	-34'723.64	-1.17%
8 Economie publique, yc services industriels	818'054.35	522'634.43	885'010.00	363'500.00	780'422.45	510'130.05	-104'587.55	-11.82%	146'630.05	40.34%
9 Finances et impôts	2'178'213.26	23'261'885.63	1'511'910.00	21'481'065.00	2'068'336.47	22'875'838.53	556'426.47	36.80%	1'394'773.53	6.49%
Total des charges et des revenus	30'200'106.97	31'824'553.06	29'500'492.00	29'536'935.00	31'071'107.51	31'582'532.10	1'570'615.51	5.32%	2'045'597.10	6.93%
Excédent de charges		-		-		-				
Excédent de revenus	1'624'446.09		36'443.00		511'424.59					

Compte d'investissements

Les investissements bruts se sont élevés à env. CHF 6,3 mios, ce qui est inférieur au montant prévu au budget d'env. CHF 1,249 mio. Les investissements nets présentent un montant d'env. CHF 5,649 mios.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016		VARIATION EN REGARD DE L'EXERCICE 2015			
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
0 Administration générale	1'460'338.90	200'000.00	-	-	224'500.00	-	224'500.00		-	
1 Sécurité publique	36'578.85	-	15'000.00	-	62'901.50	-	47'901.50	319.34%	-	
2 Enseignement et formation	9'592.30	7'664.00	60'000.00	-	-	-	-60'000.00	-100.00%	-	
3 Culture, loisirs et culte	703'818.94	10'966.85	3'410'000.00	250'000.00	3'606'250.15	101'080.00	196'250.15	5.76%	-148'920.00	-59.57%
4 Santé	4'466.75	-	5'000.00	-	5'261.95	-	261.95	5.24%	-	
5 Prévoyance sociale	57'743.54	-	30'000.00	-	31'312.15	-	1'312.15	4.37%	-	
6 Trafic	781'019.39	5'000.00	990'000.00	-	712'315.32	-	-277'684.68	-28.05%	-	
7 Protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts, déchets	3'479'903.71	857'616.32	2'015'000.00	532'000.00	1'183'860.63	510'138.89	-831'139.37	-41.25%	-21'861.11	-4.11%
8 Economie publique, y compris services industriels	193'838.65	138'900.30	240'000.00	140'000.00	153'608.10	40'903.40	-86'391.90	-36.00%	-99'096.60	-70.78%
9 Finances et impôts	250'846.00	2'591'242.00	820'000.00	-	356'280.60	35'370.00	-463'719.40	-56.55%	35'370.00	
Total des dépenses et des recettes	6'978'147.03	3'811'389.47	7'585'000.00	922'000.00	6'336'290.40	687'492.29	-1'248'709.60	-16.46%	-234'507.71	-25.43%
Excédent de dépenses		3'166'757.56		6'663'000.00		5'648'798.11			-1'014'201.89	-15.22%
Excédent de recettes										

Les investissements les plus importants durant l'exercice concernent :

- des travaux de construction du complexe de sports et loisirs de Oure pour un montant d'env. CHF 3,606 mios, réalisés dans le cadre du crédit d'engagement approuvé de CHF 7 mios. ;
- des dépenses liées au trafic (routes, éclairage, véhicule, etc.) pour un montant d'env. CHF 0.712 mio. ;
- un montant de CHF 1,183 mio pour la rubrique Protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts, déchets ;
- des achats de terrains d'env. CHF 0,356 mio.

Bilan

APERCU DU BILAN		Etat 31.12.2015	Etat 31.12.2016
1 Actif		49'475'746.81	50'643'608.92
Patrimoine financier		17'226'409.26	17'701'550.92
10 Disponibilités		3'077'940.28	3'100'481.48
11 Avoirs		4'720'585.89	6'459'010.31
12 Placements		3'198'908.45	3'301'667.65
13 Actifs transitoires		6'228'974.64	4'840'391.48
Patrimoine administratif		32'188'053.00	32'942'058.00
14 Investissements propres		31'289'048.00	32'168'052.00
15 Prêts et participations permanentes		1.00	1.00
16 Subventions d'investissement		899'004.00	774'005.00
17 Autres dépenses activables		-	-
Financements spéciaux		61'284.55	-
18 Avances aux financements spéciaux		61'284.55	-
Découvert		-	-
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		49'475'746.81	50'643'608.92
Engagement		17'358'261.98	18'070'638.30
20 Engagements courants		2'304'661.15	3'512'756.43
21 Dettes à court terme		311'738.36	-
22 Dettes à moyen et à long terme		10'245'000.00	9'953'000.00
23 Engagements envers des entités particulières		63'232.80	63'232.80
24 Provisions		1'187'395.03	1'300'639.70
25 Passifs transitoires		3'246'234.64	3'241'009.37
Financements spéciaux		3'807'740.40	3'751'801.60
28 Engagements envers les financements spéciaux		3'807'740.40	3'751'801.60
Fortune		28'309'744.43	28'821'169.02
29 Fortune nette		28'309'744.43	28'821'169.02

En comparaison de l'exercice 2015, le total du Bilan est en augmentation d'env. CHF 0,475 mio. La fortune nette de la commune de Savièse atteint un montant de CHF 28,8 mios, en augmentation de CHF 0,5 mio.

Le patrimoine administratif représente CHF 32,9 mios, soit le 65 % de l'Actif (65,2% en 2015).

Le patrimoine financier atteint CHF 17,7 mios. Les engagements courants s'élèvent à CHF 3,5 mios et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 10 mios, en diminution de CHF 0,2 mio.

Conclusion

Les finances de la Commune de Savièse peuvent être considérées comme pérennes. Les rentrées fiscales sont, de manière globale, stables et l'évolution contrôlée des dépenses autorise le Conseil communal à entrevoir de manière favorable, mais prudente, les importants investissements à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et des projets liés à l'urbanisme.

Cependant, le niveau élevé des investissements prévus, notamment dans le cadre de la réalisation du projet de Saint-Germain-Centre, est à mettre en relation, sur le long terme, avec la situation macroéconomique de la Suisse et du Valais. Le Conseil communal en est conscient et reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'optimisation et la cohérence des investissements.

Comptes 2016 de la Bourgeoisie

Les comptes de l'exercice 2016 sont lourdement influencés par la répartition du bénéfice du triage forestier Lienne-Morge pour la période 2015 et 2016, lesquels se soldent par un déficit de CHF 22'987.14, ainsi que par les frais d'études relatifs à la gestion de nos alpages et de la protection des sources d'eau à Glarey.

En 2016, aucun investissement n'a été réalisé.

Aperçu du compte annuel	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (amortissements inclus)	148'856.16		159'610.00		268'200.58	
Total des revenus		231'068.70		105'400.00		135'667.51
Excédent de revenus	82'212.54					
Excédent de charges				54'210.00		132'533.07
Total	231'068.70	231'068.70	159'610.00	159'610.00	268'200.58	268'200.58
Compte des investissements						
Total des dépenses reportées au bilan	16'919.10		50'000.00			
Total des recettes reportées au bilan						
Investissements nets 3)		16'919.10		50'000.00		
Total	16'919.10	16'919.10	50'000.00	50'000.00		
Financement						
Report des investissements nets	16'919.10		50'000.00			
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		102'919.10		82'000.00		89'000.00
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif						
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		82'212.54				
Excédent de charges du compte de fonctionnement			54'210.00		132'533.07	
Excédent de financement	168'212.54					
Insuffisance de financement				22'210.00		43'533.07
Total	185'131.64	185'131.64	104'210.00	104'210.00	132'533.07	132'533.07
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement		168'212.54				
Report de l'insuffisance de financement			22'210.00		43'533.07	
Report des dépenses d'investissement au bilan		16'919.10		50'000.00		
Report des recettes d'investissement au bilan						
Report des amortissements au bilan	102'919.10		82'000.00		89'000.00	
Augmentation de la fortune nette	82'212.54					
Diminution de la fortune nette				54'210.00		132'533.07
Total	185'131.64	185'131.64	104'210.00	104'210.00	132'533.07	132'533.07

Compte de fonctionnement

Au niveau des charges de fonctionnement, la rubrique « Biens, services et marchandises » enregistre notamment le coût d'entretien des alpages pour env. CHF 40'000 (études pour la gestion agricole de Zanfleuron et de propres travaux des ouvriers des travaux publics), les honoraires pour les mesures urgentes, le plan agro-pastoral, ainsi que pour la protection des sources de Glarey pour un total d'env. CHF 72'000.

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2015		Budget 2016		Compte 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	9'212.90		11'660.00		8'988.55	
31 Biens, services et marchandises	34'657.81		63'750.00		168'212.03	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	102'919.10		82'000.00		89'000.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	66.35		200.00		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts	-		-		-	
41 Patentes et concessions	-		-		-	
42 Revenus des biens		231'068.70		105'400.00		64'672.46
43 Contributions						38'718.40
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation						
45 Restitutions de collectivités publiques						
46 Subventions						32'250.00
47 Subventions à redistribuer						
48 Prélèvements sur les financements spéciaux						26.65
49 Imputations internes						
Total des charges et des revenus	148'856.16	231'068.70	159'610.00	105'400.00	268'200.58	135'667.51
Excédent de charges				54'210.00		132'533.07
Excédent de revenus	82'212.54					

Bilan

En comparaison de l'exercice 2015, le total du Bilan est en diminution d'env. CHF 22'800 et la fortune nette de la Bourgeoisie atteint un montant de CHF 1,37 million, en diminution de CHF 0,133 million.

Il est à relever que la position « Actifs Transitoires » enregistre le bénéfice non distribué du Triage Forestier Lienne-Morges pour la période 1995 à 2016.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2015	Etat 31.12.2016
1	Actif	1'611'029.34	1'499'234.10
	Patrimoine financier	443'029.34	420'234.10
10	Disponibilités	79'414.65	79'435.65
11	Avoirs	21'101.55	21'272.45
12	Placements	-	-
13	Actifs transitoires	342'513.14	319'526.00
	Patrimoine administratif	1'168'000.00	1'079'000.00
14	Investissements propres	1'119'000.00	1'030'000.00
15	Prêts et participations permanentes	49'000.00	49'000.00
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	1'611'029.34	1'499'234.10
	Engagement	32'702.93	53'467.41
20	Engagements courants	32'702.93	53'467.41
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	-	-
23	Engagements envers des entités particulières	-	-
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	-	-
	Financements spéciaux	79'462.30	79'435.65
28	Engagements envers les financements spéciaux	79'462.30	79'435.65
	Fortune	1'498'864.11	1'366'331.04
29	Fortune nette	1'498'864.11	1'366'331.04

Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale

L'assemblée primaire est convoquée le lundi 12 juin 2017, à 19h30, au centre culturel «Le Baladin», avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2016 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2016 de la Municipalité
5. Nomination de l'organe de révision
6. Règlement sur la gestion des déchets – taxe au sac - information
Présentation par M. Pierre Christe du service cantonal de l'environnement
7. Divers

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le lundi 12 juin 2017, à la suite de l'assemblée primaire au centre culturel «Le Baladin», avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2016 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2016 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision
6. Divers

Les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie peuvent être consultés auprès de la caisse communale aux jours et heures d'ouverture de l'administration communale, durant le délai des présentes convocations, ou sur le site internet de la Commune à l'adresse : www.saviesè.ch

Fondation du home de Zambotte



Bruno Perroud

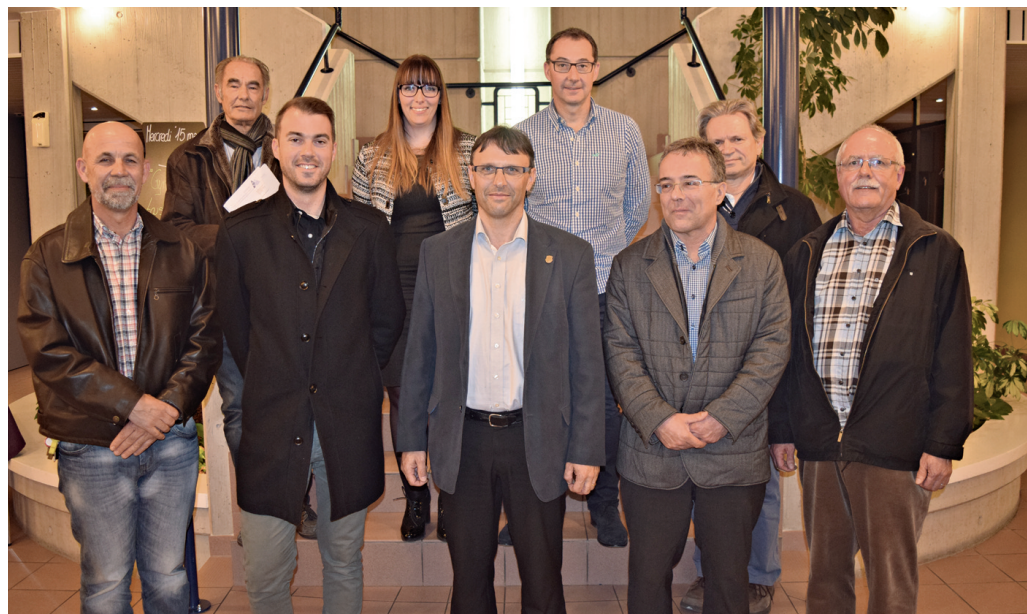
Le Conseil communal a nommé le 6 janvier 2017, les membres du Conseil de Fondation du home de Zambotte avec la composition suivante: Bruno Perroud Président, Tristan Léger Vice-président-caissier, Dr Joseph Rey-Bellet secrétaire et les membres Steven Dumoulin, Marie Zuchuat, Pierre-Marcel Reynard, Francis Rudaz avec les Dr Olaf Bostelmann et Dr Philippe Membrez.

Les objectifs principaux, définis par le Conseil communal, sont :

- D'assurer des prestations de qualité envers les personnes âgées à des coûts modestes. Pour cela, des réflexions seront menées afin d'améliorer les infrastructures du home avec l'augmentation des chambres à un lit et le changement du mode de chauffage avec un système plus écologiques;
- De mener des réflexions sur le développement futur de l'EMS et la prise en

charge des aînés sur la commune, entre le domicile et l'EMS, en s'appuyant sur la planification cantonale. Pour mener à

bien ces différentes tâches, le Conseil de Fondation s'appuie sur une équipe de plus de 116 professionnels fidèles et dynamiques. Qu'ils soient remerciés pour l'important travail accompli quotidiennement auprès des personnes âgées.



Derrière de gauche à droite: Dr Olaf Bostelmann, Marie Zuchuat, Pierre-Marcel Reynard, Dr Philippe Membrez. Devant de gauche à droite: Steven Dumoulin, Tristan Léger (Vice-président), Bruno Perroud (Président), Francis Rudaz, Dr Joseph Rey-Bellet.

Affichage public



Steven Dumoulin

La commune de Savièse, peu avant les élections communales de l'automne 2016, a installé sur le territoire communal, des panneaux d'affichage public afin de supprimer l'affichage « sauvage » sur les granges de la commune. Ces panneaux sont à disposition de tous citoyens saviésans ainsi que des sociétés locales.

La pose d'affiches est soumise aux directives communales concernant l'affichage.

Dans ces directives il est notamment stipulé que :

- 1) L'administration communale est compétente pour autoriser et contrôler l'affichage sur le territoire communal.
- 2) Les sociétés locales et établissements publics peuvent sans autorisation préalable utiliser les emplacements prévus à cet effet, pour faire de la publicité pour des événements, des manifestations ou autres se déroulant sur la commune.
- 3) Une seule affiche de même type est admise par lieu mis à disposition.
- 4) Les affiches doivent être retirées et recyclées au plus tard le premier jour ouvrable après la manifestation, mais au plus tard le lundi.
- 5) En règle générale, aucun émolument n'est perçu.
- 6) Les amendes prévues par le Règlement de police s'appliquent en matière d'affichage

Les citoyens saviésans sont donc invités à n'utiliser que les panneaux d'affichage public mis à leur disposition pour faire la publicité ou autres et se conformer aux directives communales édictées en la matière.

Emplacement des affichoirs

Village de St-Germain

- 1 x vers la Migros sur le mur de la place rouge
- 1 x vers l'ancien Café de la Victoire sur le mur

Village de Drône

- 1 x sur la place centrale à côté de l'abri bus sur le mur

Village de Monteiller

- 1 x vers la place au centre du hameau

Village de Granois

- 1 x contre la grange de Simon Reynard, sur la place Communale

Village de Chandolin

- 1 x sur le mur supérieur de la place villageoise

Village d'Ormône

- 1 x vers le bassin à côté de la maison villageoise

Les Rochers

- 1x vers l'étang à côté de l'abri bus

Prarainson

- 1 x au départ de la route à côté des boîtes aux lettres

Village de Roumaz

- 1 x au départ de la route du Caro

Déviaton ouest de Roumaz - St-Germain et améliora



Dominique Liand

L'idée d'une route de contournement permettant un trait d'union supplémentaire entre l'entrée du village d'Ormône et les hauts de la commune remonte à environ une décennie. Cette liaison a comme objectif principal un report du trafic qui transite actuellement par les villages de Roumaz et de St-Germain.

Situation

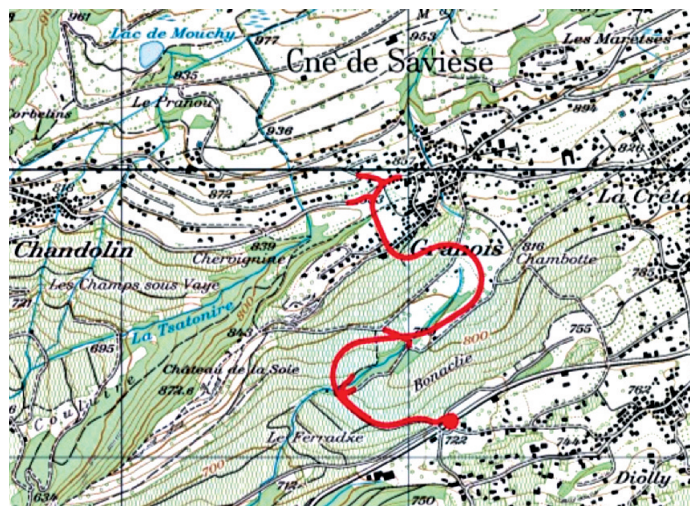
Aujourd'hui cette idée est au stade de projet, soumis à l'enquête publique, depuis le vendredi 12 mai 2017. Le projet global intègre deux tronçons :

1. La route cantonale de déviation RC 60, nouvelle liaison entre les villages d'Ormône et Granois

La route cantonale projetée d'une longueur de 1830 m se connecte dans sa partie aval à l'actuelle route principale de Savièse (RC 60) à la hauteur de Bonaciaz, à l'aide d'un giratoire prévu à l'amont du pont de Tornanche. Elle rejoint en amont la route cantonale à l'ouest du village de Granois. Ce tronçon est prévu avec une largeur de chaussée de 7 m et intègre notamment la construction d'un pont en courbe d'environ 90 m de longueur ainsi que tunnel d'une longueur d'environ 110 m à Granois.

Le projet actuel intègre :

- Les préavis des services compétents du canton, réalisés dans le cadre du rapport d'enquête préliminaire en 2009 ;
- La modification du tracé déterminé par une première consultation avec la population saviésanne en 2010.



2. L'amélioration de la route entre Belvédère et Binii

Le tronçon amélioré entre Belvédère et Binii d'une longueur de 2750 m sera emprunté par les usagers qui transitent sur les hauts de notre commune. Il consiste en l'élargissement de la chaussée à 6,20 m et en la réfection de l'infrastructure existante. Le tronçon de la route de Zampillon, entre Granois et Belvédère, ne nécessite pas de travaux, car ce dernier est déjà adapté.

Etat des lieux

Les villages de Roumaz et St-Germain sont traversés par l'axe cantonal RC 60 reliant la ville de Sion au Sanetsch.

Ces villages voient un trafic important dans leur centre de l'ordre de 9'000 vhc/jour. Cet aspect, lié à la proximité quasi immédiate des constructions bordières, a conduit la commune de Savièse et le canton (SRTCE) à planifier la construction d'une route de contournement / déviation. Durant les phases de planification, des études de trafic ont été menées par le canton. Ces dernières ont démontré la pertinence du projet.

Objectifs et opportunités

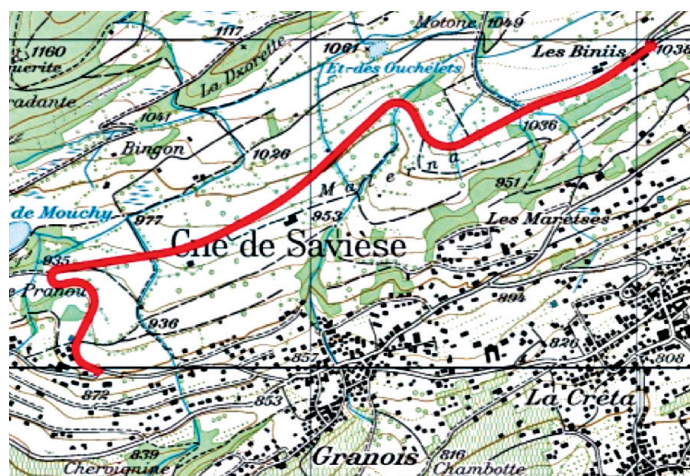
L'objectif de la route de contournement est de permettre une redistribution du trafic de transit qui emprunte actuellement la RC 60.

Les études réalisées par le canton indiquent un report de l'ordre de 40%, sur la route de déviation. Cela permettra une nouvelle marge de manœuvre pour réaménager et sécuriser la traversée des deux villages. Ceci fera par ailleurs l'objet d'un concours qui sera lancé en 2018.

En effet, une diminution du trafic dans les villages de Roumaz et St-Germain, additionnée à des réaménagements adéquats, contribueront à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Un développement de l'habitat et des activités dans les centres sera par conséquent favorisé.

Cette déviation créera également un lien plus direct entre les villages de Chandolin, Granois et la ville de Sion.

L'amélioration du tronçon entre Belvédère et Binii offrira une liai-



son adéquate aux usagers pour poursuivre vers les hauts de notre commune sans traverser le village de Granois. Le tronçon permet également une continuité et un maillage du réseau cantonal.

Impacts

Un rapport d'impact sur l'environnement a été réalisé. Il intègre notamment les aspects suivants en se référant aux bases légales en vigueur au niveau de :

- La protection de l'air et du climat ; protection contre le bruit et les vibrations ; protection des eaux ; protection des sols ; protection de la forêt etc.
- Le rapport d'impact sur l'environnement indique dans sa conclusion que le projet est conforme à la législation en vigueur, moyennant des mesures intégrées comme la pose de fenêtres antibruit pour certains riverains.

Coûts et planification intentionnelle

Le coût estimé pour la construction de la route cantonale de déviation ouest de Roumaz - St-Germain s'élève à 22,9 millions CHF (TTC).

Amélioration de Tronçon Belvédère-Binii

Ce montant est principalement pris en charge par le canton, avec une participation de la commune.

Le coût de l'amélioration de la route Belvédère – Binii a été estimé à 3,8 millions CHF (TTC).

La phase construction est actuellement prévue pour la période 2020 - 2021.

Conclusion

Notre commune est attractive et afin qu'elle le demeure, il lui faut offrir les infrastructures adaptées à sa population dont la démographie est en constante évolution.

La réalisation de la route de contournement permettra d'améliorer la qualité de vie dans les villages de Roumaz et St-Germain par une diminution de leur trafic de transit.

La traversée de ces villages pourra être repensée également en tant que lieu de vie.

L'impact étudié pour les habitants du village de Granois, bordiers du projet, est qualifié comme conforme à la législation. Mais il s'agit avant tout d'être solidaires des riverains des villages de Roumaz et de St-Germain.

Un nouveau directeur pour les écoles de Savièse



Eric Luyet

Monsieur Nicolas Sierro a été désigné par le Conseil communal pour remplacer M. Marius Dumoulin qui a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} septembre, après douze ans passés à la tête des écoles de Savièse. Le Conseil communal de Savièse lui adresse ses plus vifs remerciements pour son fidèle engagement.

M. Sierro prendra ses fonctions le 1^{er} août 2017 à la direction des écoles, plus de 790 élèves l'attendent.

Originaire d'Héremence, M. Sierro, âgé de 55 ans, marié, père de deux enfants, est domicilié à Savièse.

Le parcours du futur directeur lui a permis

d'acquérir de solides connaissances du système scolaire valaisan et des enjeux qui y sont liés. Après un parcours dans l'enseignement privé à Genève et dans le canton de Vaud en tant que doyen et directeur pédagogique, M. Sierro revient en Valais en 2015 pour occuper le poste d'enseignant et de préfet du centre scolaire «enfantine et primaire» de Beaulieu à Sierre.

Les défis qui attendent M. Sierro sont nombreux notamment dans le suivi de la mise en place du PER, des formations langagières, des nouveaux moyens didactiques, etc. Dans un premier temps, la mission du nouveau directeur sera de s'adapter à son nouvel environnement et de suivre la formation ad hoc.

Nous souhaitons à M. Sierro plein succès dans ses nouvelles fonctions.



Isabelle Tabin-Darbelle expose à la Maison de la Culture



Aline Héritier

Cet été, l'espace d'exposition de la Maison de Culture accueille pour la première fois les œuvres d'Isabelle Tabin-Darbelle, du samedi 24 juin au dimanche 1^{er} octobre. Bourgeoise d'honneur, la peintre sera à l'honneur en 2017, avec la présentation de ces dernières créations, mais aussi avec un livre

qui lui sera consacré (Ed. Slatkine, sortie en novembre) pour marquer cette année de jubilé.

Le vernissage se déroulera le vendredi 23 juin, dès 18h. Comme de coutumes, différentes activités jaloneront le trimestre, dont deux visites commentées de l'artiste et une visite en patois, proposée par la Fondation Bretz-Héritier. Les écoles seront également conviées à découvrir la peinture de cette élève de Chavaz.

Infos pratiques

Exposition du 24 juin au 1^{er} octobre, à la Maison de la Culture, Saint-Germain. Ouverte du jeudi au dimanche, de 14 h à 18 h.



Vignes à Savièse, 2011, huile. Collection communale.

Gestion des déchets

Les systèmes de la taxe au sac et de la taxe au poids prévoient que chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Ils respectent ainsi le principe du pollueur-payeur qui a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses et qui a été rendu obligatoire par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, en 1996, soit il y a maintenant plus de 20 ans. L'objectif principal recherché par cette loi : augmenter le taux de recyclage des déchets valorisables et atteindre environ 60% d'ici 2020.

La taxe au sac et la taxe au poids ne sont à l'heure actuelle pas appliquées dans le Valais romand et les systèmes de taxation des déchets utilisés dans les différentes communes ne respectent malheureusement que partiellement le principe du pollueur-payeur. Il subsiste donc un risque de voir tout le système de financement actuel de cette prestation remis en cause par des recours citoyens. Pour y remédier, le Valais romand a décidé de passer dès le 1^{er} janvier 2018, au système de la taxe au sac pour les ordures ménagères.

A l'échelle de la Commune de Savièse, ce changement de pratique n'est pas sans conséquence puisqu'il nécessite de repenser de manière significative au niveau administratif et pratique la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune. Les habitudes des citoyennes et citoyens devront aussi être adaptées à ce nouveau mode de faire. Voici les premiers éléments de ces changements :

Ordures ménagères ou déchets urbains

A partir du 1^{er} janvier 2018, un sac unique, taxé, sera disponible dans les commerces du Valais romand au prix d'environ 1 franc 90 pour le sac de 35 litres. Il remplacera le sac noir ou gris actuel et sera identique pour toutes les communes. Les sacs taxés pourront ainsi être achetés dans un commerce d'une autre commune et être utilisé sur le territoire de Savièse. Une fois rempli dans les ménages par des déchets incinérables et non recyclables, le sac taxé doit être déposé dans les moloks ou containers habituels prévus à cet effet. Les sacs seront ensuite collectés comme cela se fait actuellement.

Dès le mois de janvier, des contrôles réguliers seront effectués et les sacs non conformes seront ouverts pour en déterminer le propriétaire. Si dans un premier temps ces contrôles n'auront qu'un but de prévention, dès le mois de février 2018, les contrevenants se verront amender.

Ecopoint des villages

Le fonctionnement des écopoints des villages ne sera pas modifié, leur but étant de récolter les déchets recyclables et revalorisables comme le PET, le verre, le papier, le fer blanc et l'aluminium pour lesquels il n'y a en principe pas de coût d'élimination, mais uniquement un coût de transport. Les autres possibilités de récupération disponibles dans certains écopoints resteront comme par exemple pour les piles, les textiles et les capsules de café.

La déchetterie du Pécolet

Les autres déchets qui n'entrent ni dans les ordures ménagères des sacs taxés ni dans les déchets recyclables des écopoints pourront être déposés à la déchetterie du Pécolet. Il s'agit notamment des déchets verts et compostables (branches, gazon, feuilles), du bois, de la ferraille, du plastique, des déchets encombrants (incinérables qui ne passent pas dans un sac), les appareils électroniques et électroménagers. Certains déchets particuliers seront notamment tolérés, en petite quantité, comme les pneus et les déchets inertes.

Le respect du principe du pollueur-payeur impose que l'ensemble des déchets amenés à la déchetterie du Pécolet soient taxés. Un système de pesée sera installé, cette année encore, à l'entrée de la déchetterie et il permettra de quantifier et taxer les déchets amenés par les citoyens et les entreprises.

Retour dans les commerces

Certains déchets peuvent être ramenés gratuitement dans les commerces comme par exemple les bouteilles en PET, les appareils électro-

niques et électroménagers. La commune de Savièse laisse toutefois la possibilité d'amener ces déchets dans les écopoints ou à la déchetterie du Pécolet.

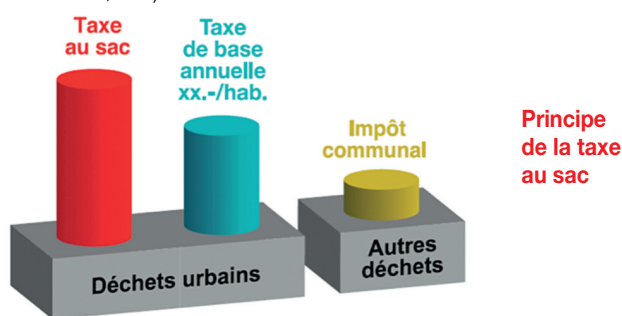


Sylvain Dumoulin
Président

La taxe de base

Le système actuel de taxation qui prévaut selon le règlement de la gestion des déchets de la commune de Savièse consiste en une taxe de base par unité d'habitation ou d'entreprises et une taxe variable basée sur le nombre de personnes constituant le ménage ou la typologie de l'entreprise.

Dans le nouveau règlement en cours de préparation et encore à homologuer par l'assemblée primaire, la taxe de base fixée par unité d'habitation ou par entreprise en fonction de leur typologie restera comme actuellement, mais elle sera réajustée pour couvrir les coûts réels d'infrastructures (installations, personnel, équipements, amortissement, administration, etc.).



La taxe variable actuelle sera quant à elle remplacée par la taxe au sac pour les déchets urbains ou ordures ménagères et par la taxe au poids à la déchetterie du Pécolet. La facturation aura lieu comme actuellement, à savoir une fois par année durant le mois de décembre.

Ce nouveau système de taxation est plus juste, car il respecte le principe du pollueur-payeur et récompense ceux qui font des efforts pour minimiser leur production de déchets.

Il faut savoir qu'en moyenne une famille utilise 1 à 2 sacs de 35 litres par semaine ce qui représente entre 50 et 100 sacs par année, soit entre 100 et 200.- de taxes.

Aide aux familles

Les familles avec des enfants en âge de porter des couches sont pénalisées, car malgré les efforts qu'elles peuvent consentir dans leur production de déchets ménagers, les couches en représentent un volume important. Afin d'aider ces familles, 20 sacs seront offerts par enfant et par année jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 4 ans, soit un total de 80 sacs par enfant. Les modalités et les conditions de distribution de ces sacs doivent encore être définies.

Les personnes souffrant d'incontinence sont confrontées à la même problématique avec des couches volumineuses qui remplissent leur sac taxé. Sur présentation d'un certificat médical, il leur sera possible d'obtenir des sacs également.

Calendrier

Pour que tout soit opérationnel le 1^{er} janvier 2018, le nouveau règlement sur la gestion des déchets doit être approuvé par l'Assemblée Primaire. A cet effet, une assemblée extraordinaire aura lieu durant le début de l'automne. Les travaux de modification des accès et de mise en place des systèmes de pesage débiteront durant le courant de l'été.

Les communes alentours passeront au 1^{er} janvier 2018 à la taxe au sac. Si Savièse n'est pas prête au 1^{er} janvier également, elle risque d'être la victime de tourisme des déchets et de recevoir les déchets de citoyens d'autres communes voulant faire des économies. Une telle situation n'est pas tolérable, c'est pourquoi nous nous devons de nous doter de ce nouveau règlement d'ici la fin de l'année.



La communication communale, qu'en pensez-vous?

Questionnaire anonyme de satisfaction, concernant la communication communale

Dans un souci d'amélioration constant de sa communication, la commune de Savièse organise un sondage sur la perception et l'impact de ses supports d'information.

Nous serions heureux de recueillir vos impressions à travers ce questionnaire.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses et pour le temps que vous y consacrerez.

Vous pouvez répondre à ce questionnaire et le déposer ou l'envoyer à la Commune de Savièse.

Il y a 27 questions dans ce questionnaire.

Il sera disponible sur notre page internet et sur facebook

Un seul choix Trois choix

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : Le site Internet www.saviese.ch

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : Le site Internet www.saviese-tourisme.ch

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : Le site Internet www.lebaladin.ch

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : La page facebook de la commune de Savièse

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : Le tout-ménage *Savièse information*

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Consultez-vous ? / Lisez-vous ? : Les panneaux d'affichages officiels

Jamais Parfois Souvent Tout le temps

Que pensez-vous de la présentation générale : Des sites Internet ?

Pas agréable Peu agréable Agréable Très agréable

Que pensez-vous de la présentation générale : Du tout-ménage *Savièse information* ?

Pas agréable Peu agréable Agréable Très agréable

Diriez-vous des informations des sites qu'elles sont...

Très intéressantes Inintéressantes Complètes Incomplètes Utiles Inutiles

Diriez-vous des informations de *Savièse Info* qu'elles sont...

Très intéressantes Inintéressantes Complètes Incomplètes Utiles Inutiles

Diriez-vous des informations de la page facebook de la commune qu'elles sont...

Très intéressantes Inintéressantes Complètes Incomplètes Utiles Inutiles

Etes-vous plutôt favorable à un code postal unique «1965 Savièse» pour toute la commune au contraire à une subdivision par secteur «1965 Nom du village (Savièse)» ?

1965 Savièse 1965 Nom du village (Savièse)

Parmi les sujets suivants, lesquels vous intéressent ?

Les évènements qui rythment la vie de la commune

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

Les décisions de la politique communale

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

L'environnement

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

Le sport

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

La culture et le patrimoine

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

Les activités des enfants, jeunes et aînés

- Pas intéressé Intéressé Très intéressé

Quel type d'informations vous fait défaut (tout support confondu) ?

Une application téléphone / tablette / portable sur Savièse vous serait-elle utile ?

- Pas utile Utile Très utile

Les réseaux sociaux (pages Savièse ou institutions de la commune) sont-ils une source régulière d'informations pour vous ?

- Pas régulière Régulière Très régulière

QUESTIONS PERSONNELLES

Etes-vous ? Homme Femme

Quelle est votre tranche d'âge ?

- 12-18 19-25 26-35 36-50 51-65 66 et plus

Depuis combien d'année résidez-vous sur la commune ?

- 0-1 2-5 6-10 11-20 21-30 31 et plus depuis toujours

Quel est votre statut social ?

- Apprenti-e ou Etudiant-e Rentier-ère AVS-AI Employé-e
 En recherche d'emploi Cadre Autre Indépendant-e

Vivez-vous ?

- Seul-e En couple Seul-e avec enfant-s En couple avec enfant-s

Quelles sont vos suggestions et/ou observations afin d'améliorer la communication de votre commune ?